

Valtech annonce le lancement d'une augmentation de capital d'environ 10 M€ pour financer son retournement et sa croissance externe

-
- **L'augmentation de capital s'élèvera à 9.951.013,95 euros avec maintien du DPS**
 - **Les fonds levés serviront à financer le plan de retour vers la profitabilité ainsi que les acquisitions futures**
 - **Le prix de souscription est fixé à 0,15 euros par action, avec une parité de 3 actions nouvelles pour 4 actions anciennes**
 - **La période de souscription sera ouverte du 5 au 19 octobre 2010 (17h00) inclus.**
-

Paris, le 4 octobre 2010 – Valtech annonce aujourd'hui une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription par émission de 66.340.093 actions nouvelles, soit environ 42,8% du capital post opération représentant un montant d'environ 10 millions d'euros.

L'augmentation de capital lancée aujourd'hui a pour objectif de permettre à la Société de financer un plan de développement dont les deux principaux objectifs sont le retour à la profitabilité et la croissance par des acquisitions ciblées.



Sebastian Lombardo, Président Directeur Général a déclaré : *« Pour que Valtech puisse devenir un acteur de premier plan du e-business, la Société a besoin de retrouver un niveau d'activité critique minimal sur certaines de ses implantations géographiques, et tout particulièrement aux Etats-Unis, en Inde, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. De ce fait des acquisitions sont envisagées et des discussions avec des sociétés cibles en cours depuis plusieurs mois. Nous espérons pouvoir annoncer la première opération de croissance externe avant la fin de l'année 2010. »*

« De plus, le nouveau management de la société a commencé à mettre en œuvre un plan de retournement suite à un exercice 2009 et à un premier semestre 2010 en perte. Pour ce faire, la société compte investir une partie des fonds de l'opération dans le recrutement d'équipes commerciales et de production, mais également dans sa Recherche et Développement afin de construire des plateformes de services » ajoute-t-il.

Le prix d'émission des nouvelles actions sera de 0,15 euros par action nouvelle. Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 5 octobre 2010 et négociables sur Euronext Paris jusqu'au 19 octobre 2010 sous le code ISIN FR0010946814. Les nouvelles actions seront cotées sur la même ligne de cotation que les actions anciennes (code ISIN FR0004155885) à partir du 2 novembre 2010.

Cette émission est dirigée par Bryan, Garnier & Co. en qualité de Coordinateur Global et Chef de File. Oddo Corporate Finance est intervenu en tant que conseil de SiegCo. L'opération a été visée par l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} Octobre 2010 et a reçu le visa n°10-348.

Contact Investisseurs :

Monsieur Sebastian Lombardo
Président Directeur Général
investors@valtech.com
01 53 57 71 00
www.valtech.fr

AVERTISSEMENT

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, du Japon ou de l'Australie. Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières dans tout autre pays que la France.

Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (« US Securities Act »), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Valtech objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Valtech n'a pas l'intention de procéder à un placement privé ou à une offre publique des valeurs mobilières objet du présent communiqué aux Etats-Unis.

Ce document ne constitue pas une invitation à s'engager dans, et n'a pas pour objet d'encourager, une activité d'investissement, au sens de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Dans tous les cas ce document est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC, incluant les personnes qui au sens de toute mesure d'application pertinente dans chaque Etat membre de cette directive sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005, tel qu'amendé (le « Règlement») ou (b) des institutions ou sociétés qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement (« high net worth persons »), ou (c) toutes autres personnes à qui ce document peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une Personne Concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce document ou les informations qu'il contient.

La diffusion, la publication ou la distribution de ce communiqué de presse dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. En conséquence, les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels le présent communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements.

Bryan, Garnier & Co. agit exclusivement pour le compte de Valtech et pour aucune autre personne dans le cadre de l'augmentation de capital. Bryan, Garnier & Co. ne va considérer aucune autre personne (même si elle est destinataire de ce communiqué) comme cliente et Bryan, Garnier & Co. n'assume aucune responsabilité ni devoir de conseil vis à vis de personnes autres que Valtech, dans le cadre de l'augmentation de capital, ou en relation avec le contenu de ce communiqué ou toute autre opération ou accord qui y est mentionné.

RESUME DU PROSPECTUS

Visa n° 10-348 en date du 1^{er} octobre 2010 de l'AMF

Avertissement au lecteur

Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-41 du Règlement général de l'AMF, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus.

Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats membres de la Communauté Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.

Dans le présent résumé, le terme « Société » se réfère à Valtech.

A) INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

Dénomination sociale, secteur d'activité et nationalité

Valtech (ci-après la « Société ») est une société anonyme de droit français à conseil d'administration.

Secteur d'activité : Code APE 721Z (Conseil en systèmes informatiques). La totalité des actions composant le capital de Valtech, sont admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext de NYSE Euronext Paris SA (« Nyse Euronext Paris ») (Compartiment C) sous le code ISIN FR0004155885 mnémorique « LTE ».

Aperçu des activités

Valtech est positionné comme multi-spécialiste sur deux marchés principaux : les services informatiques et le conseil en e-business. Valtech couvre ainsi l'ensemble de la chaîne de valeur pour ses clients du conseil au développement à la maintenance de systèmes informatiques et plus particulièrement de systèmes issus de la révolution numérique de ces dernières années (sites web, sites de e-commerce, intranets, sites mobiles etc...)

Informations financières sélectionnées (comptes consolidés)

Comptes consolidés aux normes IAS/IFRS (en milliers d'euros)	Comptes semestriels au 30/06/2010	Exercice clos au 31/12/2009
Eléments du compte de résultat :		
Chiffre d'affaires	38 788	75 517
Marge brute	11 947	24 358
Marge d'exploitation	(1 387)	(1 274)
Résultat de l'activité opérationnelle	(3 730)	(3 756)
Résultat net avant impôts des activités poursuivies	(2 602)	(4 119)
Impôts	(167)	89
Impact des actifs détenus vendus	(271)	3 123
Résultat net de la période	(3 040)	(907)
Eléments du bilan :		
Endettement financier net	(4 620)	(4 268)
Juste valeur des actifs détenus en vue de leur vente	-	3 374
Total de l'actif	56 270	57 578
Capitaux propres	28 323	30 668

Les comptes semestriels ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes

Déclaration sur le fonds de roulement net

La Société atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net consolidé de la Société, avant la réalisation de l'augmentation de capital objet de la présente opération, est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du visa du Prospectus.

Tableau synthétique des capitaux propres et de l'endettement

Les tableaux ci-dessous présentent l'état des capitaux propres et de l'endettement net de la société établis en normes IFRS conformément aux recommandations CESR (CESR 127).

Capitaux propres et endettement consolidés (en milliers d'euros)	Comptes semestriels au 30/06/2010	Comptes non - audités au 31/08/2010
Total de la dette courante	3 909	3 282
Faisant l'objet de garanties (dit créances mobilisées)	2 422	1 576
Faisant l'objet de nantissements	-	-
Sans garanties ni nantissements	1 487	1 706
Total des dettes non courantes (hors partie courante des dettes LT)	253	168
Faisant l'objet de garanties (dit créances mobilisées)	68	58
Faisant l'objet de nantissements	-	-
Sans garanties ni nantissements	185	110
Total des capitaux propres (hors résultat de la période)	31 363	31 307
Capital social	1 352	1 352
Prime d'émission	-	-
Report à nouveau et autres réserves consolidés (hors résultat de la période)	30 011	29 955
Ecart de conversion	-	-
Intérêts minoritaires	-	-

Les comptes semestriels ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes. Les comptes au 31/08/2010 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes. Ils n'intègrent pas le résultat de la période concernée.

Endettement financier net

Analyse de l'endettement financier net consolidé (en milliers d'euros)	Comptes semestriels audités au 30/06/2010	Comptes non - audités au 31/08/2010
A. Trésorerie	8 471	7 967
B. Equivalents de trésorerie	-	-
C. Titres et placements	311	311
D. Liquidités (A)+(B)+(C)	8 782	8 278
E. Créances financières à court terme	-	-
F. Dettes bancaires à court terme	3 601	2 946
G. Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	308	336
H. Autres dettes financières à court terme	-	-
I. Dettes financières courantes à court terme (F)+(G)+(H)	3 909	3 282
J. Endettement financier net à court terme (I)-(E)-(D)	(4 873)	(4 996)
K. Emprunts bancaires à plus d'un an	185	110
L. Obligations émises	-	-
M. Autres emprunts à plus d'un an	68	59
N. Endettement financier net à moyen et long termes (K)+(L)+(M)	253	169
O. Endettement financier net (J)+(N)	(4 620)	(4 827)

Les comptes semestriels ont fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes. Les comptes au 31/08/2010 n'ont pas fait l'objet d'une revue par les commissaires aux comptes. Ils n'intègrent pas le résultat de la période concernée.

A noter l'existence d'un engagement de paiement d'un complément de prix payable en 2011 relatif à l'acquisition de Kiara Scandinavie (tel qu'indiqué au paragraphe 4.1.8. du document de référence) pour un montant résiduel estimé d'environ 90.000 euros.

Il n'existe pas d'autres dettes financières indirectes et conditionnelles.

Résumé des principaux facteurs de risques propres à la Société et à son activité

Avant toute décision d'investissement, les investisseurs sont invités à se reporter au Chapitre 4 du document de référence de la Société enregistré auprès de l'AMF le 13 septembre 2010 qui présente ces risques de manière détaillée. Notamment les risques suivants :

- Risque client : Valtech opère dans plusieurs pays avec des clients principalement grands comptes ce qui peut entraîner, au niveau local, que le poids d'un client représente un risque de dépendance.

- Risques liés à la concurrence : Compte tenu de son positionnement le Groupe Valtech peut subir la concurrence d'un très grand nombre d'acteurs allant de grands groupes internationaux aux petites agences opérant sur des marchés de niche ou des marchés très localisés.
- Risques liés à la conjoncture économique : les perspectives commerciales, la situation financière et le compte de résultat de Valtech pourraient être sensiblement affectés par une conjoncture économique défavorable.
- Risques liés au recrutement : La capacité du groupe Valtech à se développer au cours des prochaines années dépend en partie de son savoir faire en terme de recrutement, de motivation et de conservation de profils compétents et experts.
- Risques liés aux départs de personnes clés : L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et ses collaborateurs clés. Si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants et collaborateurs, cela pourrait nuire à ses activités et ses résultats.
- Risques liés à la politique de croissance externe : L'intégration d'une société acquise peut s'avérer difficile et ne pas produire toutes les synergies ou délivrer tous les bénéfices attendus
- Risques liés aux compléments de prix à payer et à la politique de croissance externe : L'acquisition, en 2008, de la société KIARA Scandinavia, comprend des dispositions prévoyant des compléments de prix.
- Risques liés aux prestations au forfait : Valtech facture une partie de ses services en mode forfaitaire avec obligation de résultat. Sur ces contrats, la marge et donc le résultat du Groupe peuvent être affectés négativement en cas de mauvaise évaluation du temps nécessaire à la réalisation des projets concernés.
- Les risques financiers, notamment les risques de liquidité, de taux et de changes ainsi que les risques juridiques, réglementaires et fiscaux notamment ceux relatifs aux deux litiges en cours.

Ces risques, s'ils se réalisaient, seraient susceptibles d'avoir un impact significatif défavorable sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société ou sur les cours de ses actions et sur l'opération.

Evolution récente de la situation financière et perspectives

L'évolution récente et les perspectives sont décrites au Chapitre 12 du Document de Référence enregistré le 13 septembre 2010.

B) INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION

Raison et utilisation du produit net de l'émission

Permettre à la Société de financer un plan de développement dont les deux principaux objectifs sont les suivants :

- 1- Le retour à la profitabilité. En effet, le nouveau management de la société a commencé à mettre en œuvre un plan de retournement suite à un exercice 2009 en perte et à un premier trimestre 2010 en perte également. Pour ce faire, la société compte investir une partie des fonds de l'opération dans le recrutement d'équipes commerciales et de production, mais également dans sa R&D afin de construire des plateformes de services.

2- La croissance par des acquisitions ciblées. Afin de devenir un acteur de premier plan du e-business, la société a besoin de retrouver un niveau d'activité critique minimal sur certaines de ses implantations géographiques, et tout particulièrement aux Etats-Unis, en Inde, en France, au Royaume-Uni et en Allemagne. Ces zones géographiques ont beaucoup souffert ces deux dernières années, certaines connaissant même la perte de plus de la moitié de leur chiffre d'affaires. Des acquisitions sont donc envisagées dans ces régions et des discussions avec des sociétés cibles ont déjà commencé depuis plusieurs mois. La Société espère pouvoir annoncer la première opération de croissance externe avant la fin de l'année 2010.

Nombre d'actions nouvelles à émettre	66.340.093 actions nouvelles représentant 42,8% du capital après opération.
Prix de souscription des actions nouvelles	0,15 euros par action, à libérer intégralement à la souscription. Le prix d'offre fait ressortir une décote de 50,0% par rapport au cours de clôture de l'action Valtech (et 36,4% par rapport au cours de l'action ex-droit) le 30 septembre 2010.
Produit brut de l'émission	Produit brut : 9.951.013,95 euros.
Produit net estimé de l'émission	Produit net : 9.801.013,95 euros.
Date de jouissance des actions nouvelles	1 ^{er} janvier 2010.
Droit préférentiel de souscription	<p>La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :</p> <ul style="list-style-type: none">- aux porteurs d'actions anciennes enregistrées comptablement sur leur compte à l'issue de la journée comptable du 4 octobre 2010, à minuit; ou- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription. <p>Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire :</p> <ul style="list-style-type: none">- à titre irréductible à raison de 3 actions nouvelles pour 4 actions existantes possédées. 4 droits préférentiels de souscription permettront de souscrire 3 actions nouvelles au prix de 0,15 euros par action ;- et, à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible. <p>Les droits préférentiels de souscription seront détachés le 5 octobre 2010 et négociés sur Euronext Paris jusqu'au 19 octobre 2010 sous le code ISIN FR0010946814.</p>

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription	Sur la base du cours de clôture de l'action Valtech de 0,30 euros le 30 septembre 2010 et du prix d'émission de 0,15 euros par action nouvelle, la valeur théorique du droit préférentiel de souscription s'élève à 0,06 euros.
Cotation des actions nouvelles	Sur Euronext Paris, dès leur émission prévue le 2 novembre 2010, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes (code ISIN FR0004155885).
Intention de souscription des principaux actionnaires	SiegCo, qui détient 58,25% du capital, s'engage à souscrire à titre irréductible à hauteur de sa participation. SiegCo souscrira également à la totalité du nombre d'actions que le conseil d'administration lui demandera de souscrire dans le cadre de la faculté qui lui est laissé de répartir librement les actions non souscrites tant à titre irréductible que réductible.
Garantie de l'émission	L'émission ne fait pas l'objet d'un contrat de garantie. Cependant, SiegCo, actionnaire majoritaire, s'est engagé à souscrire à la totalité de l'opération au cas où les souscriptions ne permettraient pas d'atteindre le produit brut indiqué ci-dessus.
Autocontrôle	Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa délégation de compétence, a, conformément aux dispositions de l'article L225-210 alinéa 5, décidé de ne pas tenir compte des 214.900 actions détenues par la Société, pour la détermination des droits préférentiels de souscription attachés aux actions.

Résumé des principaux facteurs de risques de marché liés à l'opération pouvant *influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes*

- Le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité.
- Les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital social de la Société diluée.
- Le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription.
- La volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement.
- Des ventes d'actions de la Société ou de droits préférentiels de souscription pourraient intervenir sur le marché, pendant la période de souscription et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou de la valeur des droits préférentiels de souscription.
- En cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

C) DILUTION ET REPARTITION DU CAPITAL

Actionnariat

Au 1^{er} octobre 2010, le capital social de la Société s'élève à 1.351.534,90 euros, divisé en 88 668 358 actions d'une valeur nominale d'environ 0,015 euro.

Au 1^{er} octobre 2010, la répartition du capital et des droits de vote était la suivante :

Actionnariat	Nombre d'actions	Droits de vote	Capital %	Droits de vote (%)
SiegCo ⁽¹⁾	51 645 705	51 645 705	58,25	58,39
Autocontrôle	214 900	0	0,24	0,00
Autres actionnaires	36 807 753	36 807 753	41,51	41,61
TOTAL	88 668 358	88 453 458	100,00	100,00

(1) SiegCo est une société de droit belge co-détenue directement ou indirectement par Verlinvest (50%), Sebastian Lombardo (33,33%) via la société Cosmoledo et Laurent Schwarz (16,67%) via la société Astove.

Présentation de l'actionnariat si SiegCo souscrivait à hauteur de sa participation pendant la période de souscription et souscrivait le solde dans le cadre de l'engagement de souscription (décrit au paragraphe 5.4.3)

Actionnariat	Nombre d'actions	Droits de vote	Capital %	Droits de vote (%)
SiegCo	117 985 798	117 985 798	76,12	76,22
Autocontrôle	214 900	0	0,14	0,00
Autres actionnaires	36 807 753	36 807 753	23,75	23,78
TOTAL	155 008 451	154 793 551	100,00	100,00

Dilution

Montant et pourcentage de la dilution résultant immédiatement de l'offre

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du groupe par action (*calcul effectué sur la base des capitaux propres consolidés part du groupe au 30 juin 2010 et du nombre d'actions composant le capital de la Société au 1^{er} octobre 2010*) est la suivante :

	Quote-part des capitaux propres au 30/06/2010 (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,32	0,32
Après émission de 66.340.093 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,25	0,25

(1) il n'existe pas d'instruments dilutifs au 1^{er} octobre 2010

Incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire

A titre indicatif, l'incidence de l'émission sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et ne souscrivant pas à la présente émission (*calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 1^{er} Octobre 2010*) est la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	1,00%
Après émission de 66.340.093 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,57%	0,57%

(1) il n'existe pas d'instruments dilutifs au 1^{er} octobre 2010

D) MODALITES PRATIQUES

Calendrier indicatif de l'augmentation de capital

16 septembre 2010	Décision du Conseil d'administration arrêtant le principe de l'augmentation de capital
29 septembre 2010	Décision du Conseil d'administration sur les modalités de l'augmentation de capital
1 ^{er} octobre 2010	Visa de l'Autorité des marchés financiers sur le prospectus.
4 octobre 2010	Diffusion d'un communiqué de presse de la Société décrivant les principales caractéristiques de l'augmentation de capital et la mise à disposition du prospectus.
4 octobre 2010	Diffusion par Euronext de l'avis d'émission.
5 octobre 2010	Publication du résumé du Prospectus dans un quotidien financier à diffusion nationale.
5 octobre 2010	Ouverture de la période de souscription – Détachement et début des négociations des droits préférentiels de souscription sur Euronext Paris.
19 octobre 2010	Clôture de la période de souscription – Fin de la cotation des droits préférentiels de souscription.
28 octobre 2010	Fin de la période de centralisation.
28 octobre 2010	Décision éventuelle du Conseil d'administration sur la répartition des titres éventuellement non souscrits à titre irréductible et réductible.
28 octobre 2010	Diffusion par Euronext de l'avis d'admission des actions nouvelles indiquant le montant de l'augmentation de capital.
2 novembre 2010	Emission des actions nouvelles – Règlement–livraison.
2 novembre 2010	Cotation des actions nouvelles.

Pays dans lesquels l'offre sera ouverte

L'offre sera ouverte au public en France.

Procédure d'exercice du droit préférentiel de souscription

Pour exercer leurs droits préférentiels de souscription, les titulaires devront en faire la demande auprès de leur intermédiaire financier habilité à tout moment entre le 5 octobre 2010 et le 19 octobre 2010 inclus et payer le prix de souscription correspondant. Les droits préférentiels de souscription non exercés seront caducs de plein droit à la fin de la période de souscription, soit le 19 octobre 2010 à la clôture de la séance de bourse.

Intermédiaires financiers

Actionnaires au nominatif administré ou au porteur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 19 octobre 2010 par les intermédiaires financiers teneurs de comptes.

Actionnaires au nominatif pur : les souscriptions seront reçues jusqu'au 19 octobre 2010 par Société Générale Securities Services.

Etablissement centralisateur chargé d'établir le certificat de dépôt des fonds constatant la réalisation de l'augmentation de capital : Société Générale Securities Services, 32, rue du Champ de Tir, 44312, Cedex 3, BP 81236 Nantes.

Coordinateur global de l'offre

Bryan, Garnier & Co., 26, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris.

Contact Investisseurs

Monsieur Sebastian Lombardo
Président Directeur Général
investors@valtech.com
01 53 57 71 00
www.valtech.fr

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du présent prospectus sont disponibles sans frais auprès de Bryan, Garnier & Co. (26, avenue des Champs-Élysées, 75008, Paris), au siège social ainsi que sur les sites Internet de la Société (www.valtech.fr) et de l'autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).